

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Absents : 4
- Votants : 13
- Pour : 13
- Contre :
- Abstention :

Date et affichage de la convocation : 17 novembre 2023

Délibération n°54

*Séance du 22 novembre 2023*

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux novembre à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

**PRESENTS** : COMET Claude, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe, ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, PALLEC Bernard, LAGARDE Laurent, INÇABY Emile, ITHURBIDE Fabien, MIURA Nathalie

**ABSENTS** : PALLEC Bernard, LAGARDE Laurent, Fabien ITHURBIDE, Nathalie MIURA

**PROCURATIONS** PALLEC Bernard a donné procuration à IBARLUCIA Michel, LAGARDE Laurent a donné procuration à GARAT Jean-Michel

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

**OBJET : ACQUISITION PARCELLE C244**

M. Le Maire rappelle la délibération n°2022-7 du 9 mars 2022 actant l'acquisition de la parcelle C244 appartenant à Mme Yvette Bessouat. Il propose d'annuler cette délibération, cette parcelle appartenant aujourd'hui à M. Bessouat Laurent, suite à une donation

Il rappelle au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder à l'acquisition d'un terrain appartenant à M. Laurent BESSOUAT.

Pour ce faire, le propriétaire accepte de céder gratuitement à la Commune, la parcelle cadastrée C244 d'une superficie de 385 m<sup>2</sup>, située au lieu dit Xaragaixto Iparra, en échange de la portion aliénée du chemin rural située au lieu-dit Etxexurikoborda, près de la maison Konxoenea.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette acquisition.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** d'annuler la délibération n°2022-7 du 9 mars 2022

**DÉCIDE** l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée C244, située au lieu dit Xaragaixto Iparra, d'une superficie de 385 mètres carré appartenant à M. Laurent BESSOUAT.

Fait le 23 novembre 2023

Le Secrétaire de séance



Cécilia LARRALDE



Le Maire



Michel IBARLUCIA